

BTS

CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS

EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Cette formation d'une durée de 2 ans prépare au Brevet de Technicien supérieur en Conception des Produits Industriels. Le BTS CPI donne accès au métier de Technicien de bureau d'études, en charge de la création, de la modification ou de l'amélioration des produits.

Ce métier s'exerce dans les grandes entreprises, sous la responsabilité d'un chef de projet, ou dans des PME-PMI. Le BTS CPI intègre le Développement Durable et l'option Design de Produits dans sa formation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Intégrer les informations provenant des services: commercial, qualité, après-vente.
- Concevoir, dimensionner, modéliser sous forme numérique, réaliser des prototypes d'un nouveau produit en apportant sa créativité.
- Assurer le suivi d'affaires en vérifiant l'adéquation entre le besoin du client et les performances du nouveau produit

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Designer industriel
- Dessinateur en construction mécanique
- Formateur technique en agro-équipement

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un bac (BAC STI2D, ou d'un BAC PRO EDPI. De nombreux élèves de BAC S (SI / SVT) ou BAC PRO TU ont choisi et obtenu un BTS CPI.)
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 5 semaines en centre de formation puis 4 semaines en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1350 heures.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37374

Date d'enregistrement de la certification : 27/02/2023



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du lycée Bernard Palissy - 17100 SAINTES
Tél. : 05.46.92.08.15
Contact animateur pédagogique :
Philippe LEGUIN - philippe.leguin@ac-poitiers.fr

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 11115€	à 100% par les OPCO	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : 45,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 55,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

